

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations. Je ne suis pas encore sûr de ce qui a été conclu. Je peux peut-être donner un peu plus de temps à la Chambre pour examiner la question en présentant une proposition.

Je demande le consentement de la Chambre pour que l'étude de ce projet de loi soit prolongée, autrement dit, pour que les initiatives ministérielles soient prolongées d'une demi-heure et qu'on mette aux voix le projet de loi à la fin de la demi-heure.

Deuxièmement, pour ne pas déranger l'horaire des députés, on pourrait en échange consentir à l'unanimité à n'entendre que deux députés durant la période réservée aux initiatives parlementaires, sur le projet de loi du député de Kamloops prévu au *Feuilleton*. Seulement ce dernier et un député du Parti réformiste prendraient la parole au sujet de cette mesure d'initiative parlementaire.

● (1340)

Je ne sais pas si l'on peut s'entendre pour le renvoyer au Comité parlementaire de l'agriculture, pour être plus précis. Je sais que ça fait beaucoup à prendre en considération en quelques secondes.

On agirait ainsi pour accommoder les députés d'un parti, qui préféreraient prendre la parole sur ce projet de loi et renoncer à du temps de débat sur l'autre mesure. Le but recherché est essentiellement de ne pas prolonger la séance. La Chambre terminerait ainsi à l'heure prévue. Je ne sais pas si cela fait l'affaire des députés.

Les députés souhaitent peut-être que je répète tout cela. Je suis prêt à le faire, évidemment.

**Le vice-président:** Nous pourrions peut-être diviser la motion en deux parties. Y a-t-il consentement unanime pour que nous prolongions le débat d'une demi-heure?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime sur la deuxième partie de la motion du whip adjoint, c'est-à-dire que deux députés seulement prennent la parole sur l'initiative parlementaire avant qu'on en renvoie l'objet au Comité permanent de l'agriculture?

**Des voix:** D'accord.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, selon moi, vous avez mentionné le premier et le troisième élément de ma motion. Un élément est resté sans réponse, à savoir si cette initiative ministérielle peut être mise aux voix à la fin de la période de 30 minutes.

**Le vice-président:** J'ai présumé que ce serait le cas. Y a-t-il consentement pour que cette initiative ministérielle soit mise aux voix?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères):** Monsieur le Président, donc, si je comprends bien, j'ai effectivement mes dix minutes de discours. Merci beaucoup. Alors, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-43.

Durant le débat sur l'aéroport Pearson, un projet de loi qui aurait pour objet de resserrer la Loi sur les lobbyistes, je pense qu'on doit se réjouir, à tout le moins, que le gouvernement ait décidé de nous présenter ce projet de loi actuel, bien qu'il soit, à notre sens, très insuffisant.

C'est ce qui me fait vous dire, monsieur le Président, que les sentiments que m'inspirent ce projet de loi sont assez ambivalents, car dans un premier temps, je suis en mesure d'admettre que ce projet de loi constitue un pas en avant, vers un resserrement des mesures applicables aux lobbyistes, quoi qu'à notre sens, c'est nettement insuffisant. Et je vais avoir l'occasion de donner plus de détails là-dessus plus loin.

La députée de Madawasca—Victoria, un peu plus tôt ce matin, affirmait que le lobbying est une composante essentielle de notre système démocratique. Peut-être avait-elle raison, mais il faut éviter que le lobbying en vienne à pervertir l'idéal démocratique et c'est, je pense, le sens d'un projet de loi qui aurait pour tâche de resserrer le contrôle sur le travail des lobbyistes.

Mon collègue de Jonquière faisait judicieusement remarquer, tout à l'heure, que ce projet de loi, tel qu'il a été conçu, n'aurait pas réussi à empêcher ce que nous avons appelé le scandale de l'aéroport Pearson. Et d'ailleurs, il est très symptomatique, à mon sens, de constater que le gouvernement aura attendu la fin du débat sur le projet de loi concernant les compensations ou je dirais les rétributions aux entreprises qui ont trempé dans l'affaire de l'aéroport Pearson, que le gouvernement aura attendu que ce projet de loi ait été étudié avant de finalement présenter son projet de loi sur les lobbyistes.

Ce projet de loi est essentiel, parce que si on se fie à l'expérience américaine—on a nos voisins du Sud, pas très loin, qu'on peut observer—on est en mesure de voir que dans le cas de nos voisins du Sud, les lobbyistes ont pris un tel pouvoir qu'au fond, on peut presque dire que ce sont eux qui, d'une certaine manière, ont fait main basse sur plusieurs décisions qui sont prises à la Maison-Blanche et au Congrès. Par rapport au projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui, on doit souligner un certain nombre de points positifs. Tout d'abord, la nomination d'un conseiller à l'éthique. Je pense que le principe est tout à fait justifié et qu'il y avait un besoin évident de nommer un conseiller à l'éthique. Nous trouvons également très positif que ce conseiller à l'éthique se voit accorder un pouvoir d'enquête.

● (1345)

Comme le soulignait hier le chef de l'opposition officielle, nous souscrivons entièrement à la nomination de M. Wilson au poste de conseiller à l'éthique. M. Wilson est un individu qui a poursuivi une carrière très respectable; c'est un homme très honorable et nous pensons qu'il pourra faire un travail tout à fait adéquat à ce poste.

Nous prenons note du fait que le gouvernement a l'intention de créer un comité parlementaire chargé de définir un code d'éthique pour les députés et sénateurs. Nous prenons note